



Arrêté /2023/25
Arrêté
Travaux Hélicoptés

Le Maire de la Commune de SAINT-CERNIN (Cantal),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;
Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'accès dans un but de sécurité publique aux alentours et sur l'espace nécessaire à l'atterrissage de l'hélicoptère, nécessaire la réalisation des travaux sur une ligne électrique à haute tension à proximité
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : L'accès à la parcelle AZ 109 (terrain d'entraînement rugby) sera strictement interdite, pour la sécurité « au stade du Moulin » à vents , propriété de la commune de Saint-Cernin le 25 et 26 septembre 2023 de 8h00 à 18h00 :

La circulation des véhicules et des personnes est interdite

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place (voir plan joint)

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la Gendarmerie de SAINT-CERNIN.

A SAINT-CERNIN, le 19 septembre 2023
Le Maire,
A. DUJOLS,

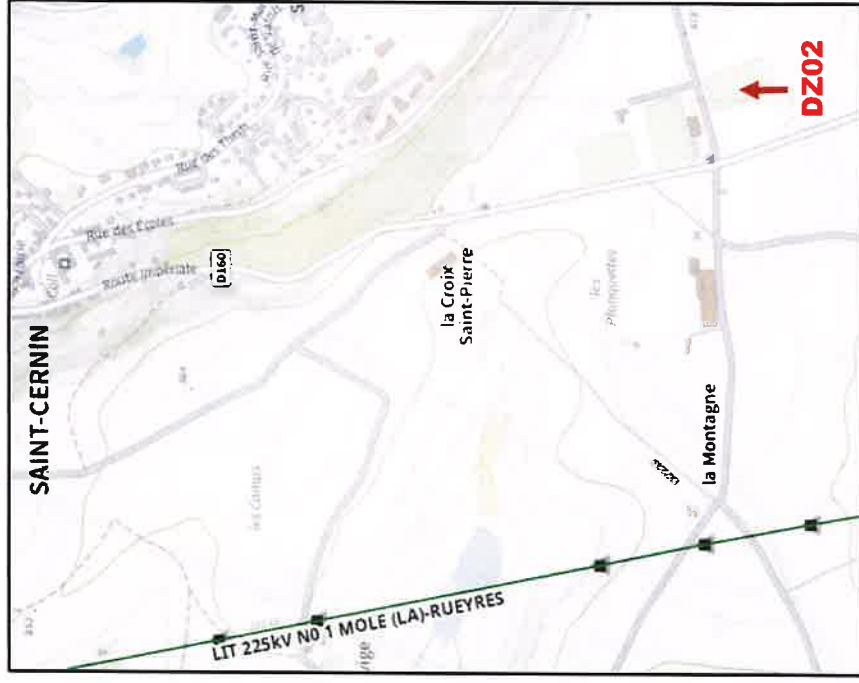




N° DZ	02
Semaine travaux	S39 (du 25 au 29/09/2023)
Commune	SAINT-CERNIN
Précision localisation	Voir plans
Section	AZ
Parcelle(s)	109
Adresse parcelle	TERRAIN FOOT DE ST-CERNIN
Propriétaire foncier	Commune ST-CERNIN
Adresse propriétaire	10 rue de la Mairie, 15310 Saint-Cernin
Téléphone	04 71 47 60 09
Accord	oral / écrit



RTE - Services et Travaux Hélicoptérés
1-470 route de l'aérodrome
84140 AVIGNON - MONTFAVET



Je soussigné Commune de Saint Cernin autorise RTE à utiliser mon terrain situé sur la commune de ST-CERNIN (parcelle AZ 109) en vue de permettre la réalisation de travaux hélicoptérés durant la semaine du 25 au 29 septembre 2023.

A Saint-Cernin, le 18/09/2023

Le Maire: André DUTOL

Signature :



